

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'ingénierie / Circulation et transport	<b>No SD</b> SD-2023-2838						
<b>OBJET</b>	Abroger la résolution CE-20230426-1302 et recommander au conseil d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et de confirmer la contribution financière de la Ville de 1 879 085,43 \$ au projet.							
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>02-Saint-Vincent-de-Paul</li> <li>03-Val-des-Arbres</li> <li>04-Duvernay-Pont-Viau</li> <li>05-Marigot</li> <li>06-Concorde-Bois-de-Boulogne</li> <li>07-Renaud</li> <li>09-Saint-Bruno</li> <li>11-Laval-des-Rapides</li> <li>12-Souvenir-Labelle</li> <li>13-L'Abord-à-Plouffe</li> <li>16-Sainte-Dorothée</li> <li>17-Laval-les-Îles</li> <li>18-L'Orée-des-bois</li> <li>19-Marc-Aurèle-Fortin</li> <li>20-Fabreville</li> <li>21-Sainte-Rose</li> </ul>								
<b>Actions : AIDE FINANCIÈRE</b>  <p style="text-align: center;"><b>Demande d'achat : Non</b>  <b>CT requis : Non</b>  <b>Montant : 1 879 085,43 \$</b></p>								
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b> <table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Date</u></th> <th style="text-align: left;"><u>No résolution</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2023-04-26</td> <td>CE-20230426-1302</td> <td>DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Résumé</u>  <b>RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</b></p> <p>d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer des demandes d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III), au montant total de 1 879 085,43 \$, dont les détails apparaissent au tableau joint au présent sommaire décisionnel.</p> <p>(SD-2023-2063)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-04-26	CE-20230426-1302	DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2023-04-26	CE-20230426-1302	DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE						
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b>  <p>ATTENDU QUE par la résolution CE-20230426-1302 le comité exécutif de la Ville a autorisé le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière au montant de 1 879 085,43 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) ;</p> <p>ATTENDU QUE le ministère requiert l'adoption par la Ville d'un libellé précis afin que le Service de l'ingénierie puisse déposer la demande d'aide financière auprès du ministère, comme il peut être constaté du modèle de résolution joint au présent sommaire ;</p> <p>ATTENDU QUE le ministère demande que la Ville confirme sa contribution financière de 1 879 085,43 \$ quant au projet ;  ATTENDU QUE cette contribution doit être autorisée par le conseil ;</p> <p>ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger la résolution CE-20230426-1302 et de recommander au conseil d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, de confirmer sa contribution financière de 1 879 085,43 \$ au projet et d'autoriser un de ses représentants à signer cette demande ;</p>								
<b>IMPACTS MAJEURS</b>  NE S'APPLIQUE PAS								

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'ingénierie / Circulation et transport	<b>No SD</b> SD-2023-2838
<b>ASPECTS FINANCIERS</b> Demande d'aide financière pour des projets inscrits au programme « Reconstruction et/ou réhabilitation de chaussée » pour lequel un montant de 10 000 000 \$ est prévu en 2023 au PTI ainsi qu'au programme « Mobilité active et mobilité durable » pour lequel un montant de 4 324 000 \$ est prévu en 2023 au PTI.		
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CADRE NORMATIF</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>REMARQUE(S)</b>		
<p><b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b></p> <p>ATTENDU QUE par la résolution CE-20230426-1302 le comité exécutif de la Ville a autorisé le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière au montant de 1 879 085,43 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) ;</p> <p>ATTENDU QUE le ministère requiert l'adoption par la Ville d'un libellé précis afin que le Service de l'ingénierie puisse déposer la demande d'aide financière auprès du ministère ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU :</p> <p>d'abroger la résolution CE-20230426-1302.</p> <p>ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes ;</p> <p>ATTENDU QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes ;</p> <p>ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter ;</p> <p>ATTENDU QUE la Ville doit respecter les lois et les règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;</p> <p>ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment et déposé relativement à ce programme est estimé à 3 758 170,86 \$, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 1 879 085,43 \$ ;</p> <p>ATTENDU QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande financière, confirmer sa contribution financière de 1 879 085,43 \$ au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU:</p> <p>de recommander au conseil :</p> <p>d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière au montant de 1 879 085,43 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) ;</p> <p>de confirmer sa contribution financière de 1 879 085,43 \$ et son l'engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, et de reconnaître, qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;</p> <p>d'autoriser, spécialement, le directeur du Service de l'ingénierie à signer pour et au nom de la Ville tout document aux fins des présentes.</p>		